Image not found or type unknown

retour de congé parental et licenciement amiable

Par **kheiranoha**, le **21/05/2009** à **13:16**

Bonjour,

employée depuis 9 ans dans la même entreprise je dois reprendre mon poste en CDI au mois d'aout prochain apres 3 ans de congé parental cependant plusieurs problèmes se posent;
j'ai été employé dans un poste administratif et étais chargée du traitement des commandes et suivi clientelle mon boss me propose pour mon retour de cp de me reprendre à un poste commerciale avec en plus des taches comptables a effectuer en sachant que je suis discalculique en me prévenant que l'entreprise et au bord de la faillite et que la moindre erreur aurait de graves pour l'entreprise ou alors un licenciement a l'amiable quels sont mes droits et que puis je lui demander...
de plus je tiens a vous signaler que sur ma fiche de paie je suis en echellon 1 et rémunéré 1080 euros et qu'il ne compte ni changer cet echellon compte tennu des responsabilités du poste ni m'augmenter merci de me répondre il m'a donné 1 mois a compté d'hier pour lui donner une réponse je suis perdue

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés